

# FICHE SIGNALETIQUE

L'Agence a été créée le 4 novembre  
1994 à SAINT-NAZAIRE

Agence indépendante

Membre de la FEDERATION NATIONALE DES AGENTS IMMOBILIERS  
(FNAIM)

## ACTIVITES

- ✓ VENTE
- ✓ LOCATION
- ✓ GESTION LOCATIVE
- ✓ SYNDIC D'IMMEUBLE
- ✓ ESTIMATION GRATUITE
- ✓ CONDUITE D'OPERATION



Travaillons ensemble pour  
une gestion de votre immeuble,  
dans la transparence et  
la confiance nécessaire pour  
la réussite de notre projet.

## SECTEUR GEOGRAPHIQUE

- ♦ SAINT-NAZAIRE ET SON ARRONDISSEMENT
- ♦ LA BAULE – PORNICHE
- ♦ SAINT-MICHEL CHEF CHEF – SAINT BREVIN

## QUELQUES CHIFFRES

- ♦ 50 immeubles gérés
- ♦ + 500 lots
- ♦ 5 immeubles intègrent notre parc chaque année
- ♦ Plus 100 entreprises pour l'entretien et les travaux à votre service

meuble . la gestion financière . la représentation du syndicat.

Notre contrat se présente en deux parties

une partie consacrée à la définition des tâches qui entrent dans la "gestion courante"

une partie consacrée à la définition de "gestion particulière".

Nous avons fait entrer un maximum de tâches dans la gestion courante en appliquant une tarification forfaitaire, qui sera révisée chaque année, après approbation des copropriétaires.

Les tâches qui relèvent de la gestion particulière ne donnent lieu à aucune rémunération supplémentaire, à l'exception des opérations liées à la conduite de travaux, et celles relatives au questionnaire du notaire, en cas de vente d'un lot.

Au contraire, nous souhaitons être proches de vous, et à l'écoute de vos demandes, mettre en oeuvre une gestion de proximité, grâce à notre compétence, et à nos qualités humaines.



## GEKKO IMMOBILIER

Agence SAINT-NAZAIRE LITTORAL ATLANTIQUE  
83, Rue Albert de Mun  
44600 SAINT-NAZAIRE  
Carte professionnelle n° 1 097 bis  
Caisse de garantie FNAIM – 89 Rue de la Boétie  
75009 PARIS – Adhérent n° 20 972 V

Téléphone : 02 40 22 22 11  
Télécopie : 02 40 22 22 55  
Messagerie : gekko@gekko-immobilier.com

# GEKKO IMMOBILIER

## LE LIVRET SYNDIC

AGENCE SAINT-NAZAIRE LITTORAL ATLANTIQUE



Téléphone : 02 40 22 22 25

# Notre engagement

Pour assurer la meilleure transparence dans la gestion des immeubles qui nous sont confiés, nous proposons systématiquement à notre clientèle l'ouverture d'un compte bancaire séparé, sans demander la perception d'honoraires supplémentaires pour la tenue de ce compte.

Dans le cadre de travaux envisagés par les copropriétaires, nous organisons une mise en concurrence des entreprises, auxquelles nous remettons un cahier des charges.

Les entreprises non retenues pour l'exécution des travaux, sont avisées du résultat dans les meilleurs délais.

L'ensemble de ces démarches s'accomplit toujours en collaboration étroite avec les membres du conseil syndical.

De même, dans tous les documents remis aux copropriétaires, nous prenons soin d'être synthétique et précis à la fois.

Nos présentations s'appuient souvent sur des supports visuels ou d'avis de spécialistes, présents si besoin lors des réunions.

L'application de ces techniques et la ma-

trise des débats lors des assemblées générales nous permet d'atteindre des taux de participation importants.

Notre ambition est de vous faire participer le plus largement possible à la vie de votre immeuble pour obtenir le consensus nécessaire au bon fonctionnement d'une copropriété.

Nous avons choisi de vous offrir un service de proximité, des interventions rapides, des visites périodiques dans l'immeuble, une disponibilité 6 Jours sur 7.

Un numéro d'appel téléphonique vous permettra d'atteindre facilement votre interlocuteur. Vous pourrez également nous faire part de vos attentes ou de vos griefs par l'intermédiaire de "fiches contact" ou d'internet, ou bien venir nous rencontrer sans formalisme à nos bureaux.

A chaque mutation, nous invitons les nouveaux copropriétaires à venir nous rencontrer pour une présentation exhaustive de l'immeuble.

L'étude financière et juridique de la copropriété nous permettra de vous proposer des solutions simples visant à réduire les charges de fonctionnement, au mieux à maîtrise l'envolée des dépenses courantes.

Cette méthode contribue à remplir dans les meilleures conditions; les quatre grandes missions, prévues dans le cadres des articles 18 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 et 28 du décret 67-223 du 17 mars 1967, à savoir : le secrétariat du syndicat . la gestion de l'im-

## Gestion courante

- ✓ Prise en charge de la copropriété : 99 euros <sup>(1)</sup>

## Prestations particulières

- ✓ Conduite de travaux 3% <sup>(2)</sup>
- ✓ Honoraires de mutation 100 euros <sup>(3)</sup>
- ✓ Gestion des sinistres gratuit
- ✓ Recouvrement et contentieux gratuit
- ✓ Assemblées supplémentaires gratuit
- ✓ Lettres circulaires gratuit
- ✓ Conseil syndical gratuit
- ✓ Tenue compte bancaire séparé gratuit
- ✓ Répartitions spéciales gratuit

- ◆ En sus les frais de gestion
  1. Frais de correspondance
  2. Frais de photocopie
  3. Location de salle

## GEKKO IMMOBILIER

Agence SAINT-NAZAIRE LITTORAL ATLANTIQUE  
83, Rue Albert de Mun  
44600 SAINT-NAZAIRE  
Carte professionnelle n° 1 097 bis

Téléphone : 02 40 22 22 11  
Télécopie : 02 40 22 22 55  
Messagerie : xyz@microsoft.com